

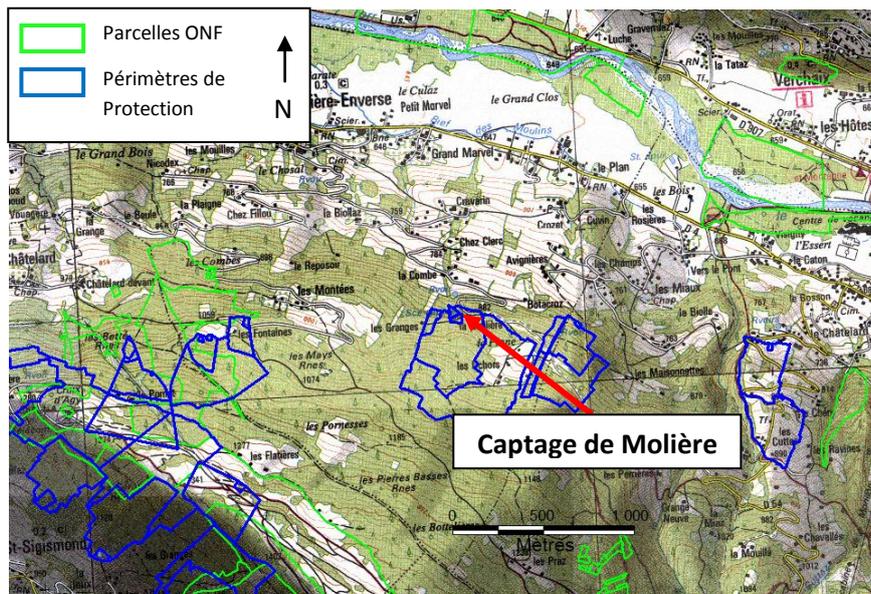
Préconisations de la DUP Intéressantes pour Alpeau

PI :

- Acquis, clos, toute activité interdite hormis l'entretien soigneux des ouvrages et un nettoyage régulier du site
- Travaux : canalisation des eaux du chemin amont. Réalisation d'un second captage

PR :

- Interdit : déboisement à blanc
- Autorisé : déboisement par laies successives avec reboisement immédiat



Résumé de l'enquête de terrain et de la rencontre des acteurs

Le site est totalement forestier (parcelles privées). On y trouve deux captages : le captage de Molière 1, en aval du chemin forestier montant au lieu dit « les Granges », et le captage de Molière 2, en amont de ce dernier (réalisé plus tard). Sur les deux ouvrages, les travaux ont été accomplis : les PI ont été clôturés et, depuis 2009, la piste a été drainée pour ne plus envoyer ses eaux de ruissellement sur le captage aval. Une barrière a été posée, empêchant la libre circulation des véhicules.

Le rapport hydrogéologique de Mr Rampoux, datant de 1987 souligne un aquifère captant les eaux de deux origines : l'une profonde (flysch helvétique), l'autre de sub-surface (éboulis des moraines quaternaires), l'origine principale semblant être l'éboulis aux capacités de filtration moyenne. Cette vulnérabilité de la ressource est compensée, selon l'hydrogéologue, par la présence d'un couvert forestier, « intrinsèquement favorable à une bonne protection des eaux souterraines ». Cependant, le site a été victime, lors de la mise en place des périmètres de protection, d'une coupe rase d'un propriétaire avant l'acquisition des terrains par la commune (PI et une partie du PR).

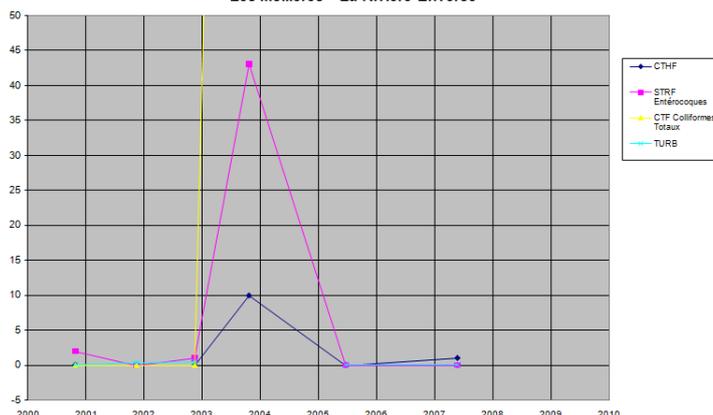
QUALITE DE L'EAU

L'eau est de qualité bactériologique moyenne, avec parfois des contaminations fécales. Sur les dix dernières années, aucun incident de turbidité n'a été relevé. En outre, l'analyse de 2003 s'est révélée très mauvaise d'un point de vue bactériologique, avec des taux de contamination bien supérieurs aux taux habituels sur ce captage.



Le captage de Molière aval

Les Molières - La Rivière Enverse





Le périmètre rapproché, exploité



La piste forestière et le captage amont

PRINCIPALES CONCLUSIONS et PRECONISATIONS

1. Le captage de Molière illustre les conflits d'usage qui peuvent intervenir entre forestiers et gestionnaires de l'eau (et élus). Aussi, la mise en place d'une DUP peut avoir un effet inverse à celui recherché : juste avant sa mise en œuvre, on se dépêche d'exploiter par coupe rase avant que cela soit interdit.

A l'heure actuelle, peu de solutions permettent de gérer ce type de problème. Cependant, les réflexions pour améliorer ce type de situation devront s'attacher à :

- Renforcer le pouvoir du maire en matière d'acquisition et d'autorité.
- Démontrer aux propriétaires que l'on peut donner une valeur économique à son bois, sans passer par des solutions extrêmes telles que la coupe rase.

Il est dommage d'en arriver à de telles situations car, comme le soulignait le rapport hydrogéologique, la forêt, sans ses épisodes sensibles, la meilleure occupation du sol pour protéger une ressource vulnérable captant des eaux de sub-surface.

2. Enfin, ce site illustre également les limites de la modélisation SIG effectuée en première partie, cette dernière n'ayant pas permis de détecter la vulnérabilité hydrogéologique de la ressource. En effet, le travail sur une carte à l'échelle du bassin versant de l'Arve ne permet pas une finesse détectant toutes les situations géologiques particulières. Cependant, cette modélisation a tout de même permis de repérer, en partie, les sites sensibles, même si certains sont passés au travers.